

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 17 novembre 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : Mme Claudine Paré, conseillère

4098-171108 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport des permis Octobre 2008

4099-171108 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2008.

4100-171108 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 801807 à 801874	405 241,35 \$
Numéros 801875 à 801908	78 573,03 \$

4101-171108 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1099**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d’adopter le Règlement numéro 1099 intitulé : «*Règlement abrogeant l’article 2 du Règlement numéro 932 concernant la régie interne des séances du conseil de la Ville de Beauré.* »

4102-171108 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l’article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, lesquelles se tiendront à 20 h les jours suivants :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| ● lundi le 19 janvier | ● lundi le 2 février |
| ● lundi le 16 février | ● lundi le 2 mars |
| ● lundi le 16 mars | ● lundi le 6 avril |
| ● lundi le 20 avril | ● lundi le 4 mai |
| ● mardi le 19 mai | ● lundi le 1er juin |
| ● lundi le 15 juin | ● lundi le 6 juillet |
| ● lundi le 17 août | ● lundi le 21 septembre |
| ● lundi le 5 octobre | ● lundi le 19 octobre |
| ● lundi le 9 novembre | ● lundi le 23 novembre |
| ● lundi le 7 décembre | |

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à la salle du Conseil à l’Hôtel de Ville de Beauré, situé au 216 rue Prévost.

4103-171108 **PIGNONS SUR MONT INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d’autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à la vente de deux (2) terrains soit les lots 18-120 et 18-121 à la compagnie Pignons sur Mont Inc.

4104-171108 **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d’approprier la somme de 531 225 \$ du surplus accumulé non affecté pour :

Achat camion 10 roues :	161 952 \$
Affaissement Côte de la Falaise	110 000 \$
Plan directeur pluvial secteur Bélanger	61 273 \$
Service de protection incendie	84 000 \$
Déneigement hiver 2008-11-12	114 000 \$
	531 225 \$

4105-171108 **MANDAT À L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR**

L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC ET D'HUILES À CHAUFFAGE

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la présente confirme l'acceptation par la Municipalité de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2012, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés des différents types d'hydrocarbures nécessaires aux activités de notre Municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ pourra adjuger, au nom de la municipalité, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

4106-171108 **ENTENTE HYDRO-QUÉBEC – 2967-0957 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION CANADIENNE 2000 INC.)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le document intitulé : « Convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes » et tous les autres documents nécessaires à cet effet à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et 2967-0957 Québec Inc. dans le cadre du projet : « Les Villas du Mont ».

4107-171108 **MANDAT À DAA**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de rencontrer la firme « *Daniel Arbour & Associés* » suite à l'offre de services du projet no 28393 afin de définir le mandat à donner, le tout pour un montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

4108-171108 **ACTIVITÉ POMPIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 200,00 \$ aux pompiers pour le souper du 22 novembre.

4109-171108 **APPEL D'OFFRES CONDUITE MAÎTRESSE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la firme « BPR » à préparer tous les plans et devis pour le remplacement de la conduite maîtresse de ciment-amiante alimentant le secteur « Haut Beupré » et de procéder à l'appel d'offres.

4110-171108 **ÉCLAIRAGE ÉPINETTE TERRAIN DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter la cotation de Marc Tremblay Inc. pour la fourniture de 50 séries de lumières au montant de 4 250,00 \$ plus taxes, de 16 prises sur 1 circuit de 20 ampères, 1 contrôle, fils et disjoncteur au montant de 1 055,00 \$ plus taxes.

4112-171108 **ÉCLAIRAGE DE LA FRESQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter la cotation de Marc Tremblay Inc. pour la fourniture et l'installation de 3 lumières au montant de 2 068,00 \$ plus taxes.

4113-171108 **ABROGER RÉOLUTION #3104-050606 (VENTE DU TERRAIN RUE DU SORBIER – LOT 350-22)**

Attendu la résolution #3104-050606 adoptée par le conseil le 5 juin 2006 autorisant la vente du terrain;

Attendu que le conseil municipal désire conserver le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'abroger la résolution #3104-050606 adoptée le 5 juin 2006.

4114-171108 **MANDAT À BÉTON PROJETÉ M.A.H. INC.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de mandater Béton Projeté M.A.H. Inc. afin de procéder à la réparation du mur de soutènement le long de la Rivière Ste-Anne en arrière de la résidence de M. Gérard Paré pour un montant de 8 500,00 \$ plus les taxes applicables.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1100)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant l'eau potable et les travaux de la Route 138.

4115-171108 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 05.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe